

Par Vincent Rondreux

Edito

Quotas

« Est autorisée comme pêche maritime de loisir, la pêche dont le produit est destiné à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille et ne peut être colporté, exposé à la vente, vendu sous quelque forme que ce soit, ou acheté en connaissance de cause ». Tel est à ce jour le « quota » qui s'impose aux pêcheurs plaisanciers. « Incontrôlable », a conclu le Grenelle de l'environnement qui a préconisé « une gestion basée sur des quantités ». Force est de reconnaître qu'il y a un vrai débat à ce sujet entre pêcheurs. Les uns se montrent vigoureusement attachés à cette notion de « table familiale ». Les autres, arguant de l'état de la ressource, se montrent favorables à la mise en place de quotas chiffrés pour certaines espèces, dont le bar. Et particulièrement vous, chers lecteurs de Loup et Bar. Vous êtes en effet nombreux à avoir répondu à notre questionnaire (Voir Loup et Bar 33). Si vous vous montrez favorables à la charte signée cette année par les fédérations de pêcheurs, et si vous vous montrez hostiles à la mise en place d'un permis comme celui qui existe pour l'eau douce, vous vous montrez particulièrement favorables à deux mesures : la mise en place d'un repos biologique, et donc notamment l'instauration de dates de fermeture de la pêche du bar pendant sa période de reproduction, et la mise en place de quotas ! A ce sujet, le président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) met pour sa part en garde « ceux qui seraient tentés d'aller trop loin dans cette voie. Cela pourrait avoir des conséquences qu'on n'imagine pas sur toute la filière nautique et halieutique qui pèse aujourd'hui plus de 2 milliards d'euros ». Ajoutant : « Si elle devait un jour être mise en place, il faudrait que cette limite soit acceptable pour la majorité de pêcheurs de loisir honnêtes et responsables tout en étant suffisamment dissuasive pour éviter les abus et le braconnage ». Et il reste également vrai que la mise en place d'une telle mesure devra se doubler d'une vraie politique de contrôle. Et qu'elle ne remplacera jamais le bon état écologique des mers, ni l'arrêt de la surpêche de bars pendant leur frai...